SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°361 du 22 juillet 2026

SOMMAIRE

Spécial Conseil Syndical National

- Relevé de décision du CSN du 23 juin 2026
- Intervention au 54ème Congrès et motion votée

Relevé de décision du CSN du 23 juin 2026

Ordre du jour :

1. Débat général
2. Mobilisations sur le budget des EPST
3. Communiqué précarité section Paris Nord
4. Présentation et vote de nouvelles revendications
5. Présentations comptables du CSN :
   a. État du budget
   b. État des adhésions
   c. Caisse de grève
6. Vote des décharges
7. Compte rendu du congrès confédéral
8. Elections professionnelles 2026
9. Cooptation des nouveaux membres pour la CE

Séance du matin présidée par Christelle Dussert et Patrice Morales

1. Débat général

Tour de paroles des organismes sans limitation de temps.
Point de situation dans les organismes
Point VSS

2. Mobilisation du budget

Association des instances des autres organismes
Appel aux assises : sociétés savantes

3. Communiqué précarité section Paris Nord

Envoyer aux ministères, aux directions d'organismes
Ajouter une phrase dénonçant les responsabilités au plus haut niveau
Décision : on met sur le site, on informe le groupe de travail contractuel
Le groupe contractuel prépare une deuxième communication pour les décideurs (en lien)
Utiliser le texte de Magali Torres sur emplois kleenex
Lettre ouverte à Fraisse (président de l'université) et au président de la république

4. Présentation et vote de nouvelles revendications

Féminisation du nom du syndicat
Il faut attendre pour changer le nom mais on peut changer la com
Le collectif féministe propose : travailleureuses
Usage de travailleureuses en communication en attente du Congrès (pour changement officiel)
Vote : 35 votants : 12 abstentions- 23 pour

Revendications signalement
X : demande des mesures conservatoires pour cellule signalement

Y : texte ne débat pas de vote, discuter des problématiques en amont.
Ined : Question pas vu dans le collectif féministe : Ined différent
Ifremer : Ifremer pas les mêmes procédures, insiste sur le besoin de respecter les procédures.
X : on lance le travail : pas de vote aujourd'hui
Z : en lien direct avec les CAP

Revendications des contractuels
x : compréhension de prise en compte d'ancienneté
y : problème de revalorisation
Vote unanimité : 34 votants

Séance de l'après-midi présidée par Stéphan Mora et Christine Leininger

5. **Présentations comptables du CSN :**

a) État du budget :
Habiba présente les documents de trésorerie
État d'avancement travaux comptable 2025 (Cogetise, Commissaire aux comptes, logiciel comptable, calendrier décisionnel)

- Cogetise 2025 : tout est réglé en mai enfin
- Commissaire aux comptes : rencontre au mois de janvier
- Achat d'un logiciel comptable : SAGE (formation et application sur la comptabilité national et sections)
- **Calendrier décisionnel prochain**

Clôture de l'exercice 31/12/N (Statuts)

- ✓ **Vote à la CE du 21 mai 2026** : Arrêt des règlements et enregistrements des pièces comptables 2025 au 31/05/2026 validé
- ✓ **Vote au CSN du 23 juin 2026 : Ajout dans les statuts « la CE décide de l'arrêté des comptes » dans l'article 12 des statuts** : validation au 32è congrès SNTRS-CGT
- ✓ **Vote à la CE de 22 septembre ou 3 novembre 2026 : Arrêté des comptes* (15 jours minimum avant l'approbation des comptes par le commissaire aux comptes**

Vote au CSN du 15 décembre 2026 : Validation des comptes 2025
Vérification des comptes du 20 au 22/07/2025 par le commissaire aux comptes en présence de la trésorière nationale du SNTRS et Marie-Christine Boniface

b) Etats des adhésions
Demande de précisions sur les évolutions
Propositions : Intervention spécifique de la section retraités lors des CE
BN élargi avec les retraités
Revendication d'augmentation des pensions, pas seulement du point d'indice

c) Caisse de grève
Pour rappel
La caisse de grève a été votée au CSN du 9 décembre 2025.
Caisse de grève existante : solde à ce jour de 800 € (ouverte lors de la mobilisation de la réforme sur les retraites)
Première présentation à la CE du 27 janvier 2026 : pas de décision formelle pour les modalités
Modalités : A ce jour, pas de formalités concernant le versement
Ce que nous vous proposons
- Dans les sections :
-> vote annuel pour accord de l'alimentation de la caisse de grève par la section,
-> vote annuel du montant de versement souhaité,
-> vote des modalités de versement (annuel ou mensuel).
- 2 modalités d'alimentation possibles :

-> Prélèvement annuel ou mensuel (possibilité de prélèvement par le national avec l'accord de la section concernée)
-> Dons individuels
- Principe de solidarité pour les sections qui ne peuvent pas verser
- Établissement d'un plafond du montant de la caisse de grève
-> nous proposons d'essayer d'atteindre 3000 euros dès que possible, ce qui représenterait environs 31 jours pour un salaire moyen.
(L'Insee constate (publication 2026 pour salaire 2024) que les agents de la fonction publique d'État (FPE) bénéficient des revenus moyens les plus élevés (3 018 euros nets par mois),)
- Chaque fin d'année, vote de la poursuite ou de l'arrêt de l'alimentation de la caisse de grève en fonction du montant restant dans celle-ci
- Les modalités de versement sont les mêmes pour la FERC sauf pour le jour de carence que nous n'appliquerons pas puisque c'est justement un des motifs de la mise en place de cette caisse de grève.
En effet, dans nos milieux, contrairement à ce qui se passe dans les entreprises privées, les grèves sur plusieurs jours n'existent pas à l'heure actuelle.
Les modalités de versement sont donc :
-> Versement uniquement aux adhérents SNTRS-CGT ayant fait grève, sur justificatifs,
-> l'adhérant demandeur devrait transmettre son RIB,
-> Il devra transmettre son bulletin de paie où figure la déduction liée à la grève.

Vote pour la mise en place effective

1. Remboursement 100%

Vote 43 votants : 3 abstentions 40 pour

2. Plafond 3000 euros et alimentation volontaires des sections

Vote 43 votants : 6 abstentions 37 pour

6. Vote des décharges

Il faudrait donner des règles plus claires pour les décharges de plus de 50%
Les règles des décharges administratives seront envoyées
Vote : 43 votants :2 abstentions 41 pour

7. Compte rendu du 54ème Congrès confédéral

Motion proposée au CSN
Vote te tous les participants (délibératifs et consultatifs) unanimité : 44 votants

8. Cooptation des nouveaux

Validation des nouveaux élus à la CE à l'unanimité (44 votants) :

- Olivia WALLIG NEGRE (Bordeaux)
- Mélanie BOUCHER (Strasbourg)
- Pascale TALAMOND (IRD)

Non intervention au 54ème congrès de la CGT et motion votée au Conseil syndical national du SNTRS-CGT du 23 juin 2026

Non intervention au 54ème congrès de la CGT :
Militarisation de l'ESR / Attaque du statut des agents de la recherche publique

Intervention demandée par le SNTRS au 54ème congrès confédéral, non retenue par le bureau du congrès.

J'interviens au nom du SNTRS sur la casse de nos statuts, par les orientations des financements dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'ESR, au profit de la militarisation.
Dans la Recherche scientifique, nous avons assisté à une véritable transformation de nos métiers en 30 ans, avec notamment un financement de plus en plus fondé sur des appels à projets (AAP) en lieu et place des financements de base récurrents. Cela a conduit à une concurrence exacerbée, à un gâchis de temps et d'énergie, ET à **l'orientation des sujets de recherche** selon des critères non scientifiques (rappelez-vous les conséquences de l'arrêt des recherches en France sur les coronavirus…). Cela a également conduit **à l'explosion des emplois contractuels au détriment des titulaires** (+ de 40 %). Les cotisations employeurs pour les emplois contractuels sont très inférieures à celles des titulaires et poussent les organismes vers ces emplois précaires.
Et pendant ce temps, la part des moyens accordés par l'Etat à la Recherche et au développement a stagné à 2% du PIB, contredisant tous les discours sur les priorités des gouvernements qui se sont succédé. Le racket de nos trésoreries met toutes les universités en déficit ! Le CNRS s'est vu piquer 500 Millions d'euros en 2 ans, et se retrouve avec une trésorerie à sec ! A l'INSERM, une partie du financement prévu sur la maladie de Lyme a été, in fine, détourné.
On nous explique que l'économie est contrainte par la situation internationale ! Mais qui a décidé d'entrer dans une économie de guerre ? Qui continue de verser des centaines de milliards d'euros tous les ans aux patron.nes ? Il s'agit bien de choix politiques délibérés !
Et ces choix se concrétisent aujourd'hui par la Loi de programmation militaire (LPM) qui amplifie encore l'économie de guerre !
De la maternelle à l'Université, avec les classes « Défense » ou le « Service militaire dit volontaire », tout est fait pour « acculturer » les enfants et les jeunes à la Défense nationale. Un militaire exerçant à Pôle Emploi, aurait même le droit d'aiguiller les chômeurs préférentiellement vers les carrières militaires…
Dans l'ESR, la Recherche duale aux objectifs mixtes, civils et militaires, est favorisée. **La possibilité de faire de la recherche scientifique sera t'elle bientôt asservie à son utilité pour le militaire ?**
A l'Université, des colloques sont organisés, sponsorisés par des industriels de l'armement (MBDA, Thalès…) et avec des intervenants prévus tels le général Mandon qui nous demandait de nous préparer à sacrifier nos enfants. C'est inacceptable, camarades !
Dans l'ESR, la militarisation se manifeste par la généralisation des ZRR (zones à régime restrictif) entièrement soumises aux autorisations du HFSD (Haut fonctionnaire sécurité défense) du Ministère, qu'il s'agisse de visites de simples collègues, du recrutement des agents sur concours ou de l'arrivée d'agents fonctionnaires suite à une mobilité. Certaines directions aimeraient aller jusqu'à demander au FSD l'autorisation de publier des résultats scientifiques…
Il s'agit là d'attaques directes contre notre statut de fonctionnaires, les libertés académiques, la recherche scientifique et les formations universitaires.

Pour défendre les services publics, construire la paix et la justice sociale, il faut combattre la guerre et toutes ses conséquences délétères !
Je pense qu'un appel majeur de la CGT de ce congrès de Tours doit être l'abrogation de la LPM pour favoriser la paix et réorienter les budgets vers la société civile.
Les paroles de notre camarade Sophie Binet, qui dit « Aujourd'hui, il faut changer de cap et rompre ! … Ce n'est pas de nouveaux porte-avions dont nous avons besoin mais d'enseignant.es…! » prendraient tout leur sens. Comme elle, je dis « Oui à un programme de rupture avec le macronisme ! »
Cela implique que la CGT ne peut PAS soutenir celles et ceux qui ont voté le PLFSS, qui n'ont pas censuré le gouvernement Macron-Lecornu, qui ont voté la LPM et appelaient à voter l'infâme loi Yadan… La CGT, indépendante mais pas neutre, pour reprendre les paroles de Sophie, ne peut soutenir qu'un ou une candidate qui s'engage à abroger la réforme des retraites ET la LPM, notamment, et qui s'engage aussi à combattre le génocide sioniste, en commençant par rompre tout partenariat culturel, économique, militaire avec le gouvernement d'Israël.

En conclusion, pour notre avenir, pour celui de nos enfants, il faut investir dans tous les services publics dont la santé et l'éducation. **Et n'oublions jamais que pour l'avenir de la société, la Recherche fondamentale, c'est… fondamental !** Vive la CGT !

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical National (CSN) du SNTRS-CGT le 23 juin 2026

Le SNTRS-CGT réuni en CSN le 23 juin 2026 exprime son accord avec notre camarade Secrétaire générale Sophie Binet, qui a déclaré en ouverture du 54ème congrès : 1) « Aujourd'hui, il faut changer de cap et rompre ! », et 2) « Ce n'est pas de nouveaux porte-avions dont nous avons besoin mais d'enseignante.s ! ».
Le CSN du SNTRS-CGT s'étonne qu'à la suite de ces paroles, aucun appel contre la guerre n'ait été lancé par les congressistes du 54ème congrès de notre confédération, la CGT. Le CSN du SNTRS-CGT :

- Se prononce pour l'abrogation immédiate de la LPM (loi de programmation militaire), point d'appui indispensable pour stopper l'escalade belliciste mondiale et favoriser la paix.
- **Estime que ce mot d'ordre doit être repris au plus haut niveau de la confédération. Nous nous adressons au Bureau confédéral en ce sens.**

Le CSN du SNTRS-CGT demande que tous les budgets de la LPM soient réorientés dans la foulée, vers la société civile. Ces financements doivent être expressément utilisés pour la préservation des services publics civils (éducation, santé, recherche …) et pour l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes, avec, en particulier, l'augmentation immédiate du point d'indice des fonctionnaires et, des minimas de pensions et retraites au niveau du SMIC.